



N° 135

Le 22 juin 1992

DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES DE BIENS MILITAIRES

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui la publication du deuxième rapport annuel sur les exportations canadiennes de biens militaires. Le rapport, qui porte sur les exportations en 1991 de matériel militaire fabriqué au Canada, a été déposé à la Chambre des communes et aux Nations Unies.

«Le Canada est le chef de file mondial dans la campagne en faveur de la transparence dans le domaine des transferts d'armements, a déclaré M^{me} McDougall. Nous avons joué un rôle de premier plan dans la décision des Nations Unies d'établir, en décembre dernier, un nouveau registre mondial des armements, et le rapport du Canada va au-delà des exigences du registre. Je suis convaincue que nos efforts favoriseront une plus grande ouverture internationale en matière de ventes et de transferts d'armements.»

Le rapport annuel énonce les critères sévères imposés par le Gouvernement pour permettre l'exportation de matériel militaire de fabrication canadienne. On y trouve aussi la liste des pays ayant acheté, en 1991, du matériel militaire canadien en vertu du système de licences d'exportation. Sur l'ensemble des biens ainsi exportés, 75 p. cent du matériel était «non-offensif», tels des combinaisons d'artificiers et de l'équipement de communication. Dans l'ensemble, 95 p. cent des exportations de matériel militaire canadien étaient destinées aux pays alliés de l'OTAN et aux pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le rapport fait suite à l'engagement pris par le Canada en septembre 1990 de publier, sur une base annuelle, de l'information sur les exportations canadiennes de matériel militaire. Il s'ajoute à un certain nombre d'importantes initiatives canadiennes en matière de contrôle des

armements, dont le programme d'action annoncé par le premier ministre Mulroney en février 1991, en vue d'accroître la transparence, les consultations et la limitation des transferts d'armements au niveau international.

Le deuxième rapport suit la même disposition que le premier rapport, rendu public en mars 1991. On y compare les niveaux d'exportation des deux années.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874